

Marie Arena

Le 15 juin 2017

Eurodéputée PS (Groupe S&D)

Sanctions de la RDC contre l'UE et les USA : La réaction de Maria Arena.

Ce mercredi 14 juin 2017, le Gouvernement congolais a publié une liste de sanctions ciblées à l'égard de personnalités politiques européennes et américaines. Par ce biais, l'autorité congolaise, au nom du principe de la réciprocité, souhaite riposter contre les mesures ciblées, jugées arbitraires, de l'UE et des USA envers des dirigeants congolais.

Dix personnalités sont visées par les sanctions congolaises, dont 7 belges, dont Maria Arena fait partie.

Les sanctions vont d'interdiction de séjour en RDC au gel d'avoir.

Si le Gouvernement congolais est bien entendu souverain et est en droit de réagir, on ne peut que déplorer la forme de cette réaction.

Il est important de rappeler, que les sanctions prises par l'Union européenne et la résolution prise hier même par le Parlement européen, vise des cas ciblés de graves violations des droits de l'homme, prouvées par différentes enquêtes, et de réagir à l'état d'urgence dans lequel vit la population congolaise, particulièrement au Kasai.

Par ces sanctions, l'objectif était de donner un signal fort aux autorités congolaises afin qu'elle fasse respecter les droits humains et garantir un contexte sécuritaire permettant de garantir le bon déroulement de futures élections démocratiques.

Les européens ont également insisté sur la nécessité d'un dialogue immédiat et constructif avec Kinshasa.

« Par cette réaction, le gouvernement de Kabila, montre à quel point sa politique ne peut être remise en question, même lorsqu'il s'agit de graves abus de pouvoir et des droits de l'homme. Il est dommage que le Gouvernement ait privilégié la voie des tensions à celle du dialogue» déclare Marie Arena.

« Concernant les sanctions me concernant, je ne possède pas d'avoir en RDC. Cette sanction ne me concerne donc pas ». Conclut l'Eurodéputée.

Contact :

Vasanthi FAGARD

048956403

vasantha.fagard@europarl.europa.eu